

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, **le 17 juin 2010 à 18h30**, le Conseil Municipal de la Commune de FEYTIAT s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Présents** : MM. Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORÉ, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURS, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDÈME, Céline SARRAZIN, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Delphine CHOLLET Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX.

**Absents excusés** :

**Secrétaire** :

### A D O P T E

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
En Mairie le 17 juin 2010

**Le Maire**

Certifié exécutoire

Publié ou notifié

**Bernard FOURNIAUD**

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUIN 2010

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

\*\*\*\*\*

1) Plan Pluriannuel de Formation : Bilan 2009 Projet 2010	ADOPTÉ
2) Adoption du Rapport sur l'état de la Collectivité au 31/12/2009	ADOPTÉ
3) Modification de la grille des emplois	ADOPTÉ
4) Nominations à différentes commissions	ADOPTÉ
5) Cheminement le long de la Valoine : Adoption du Plan de Financement	ADOPTÉ
6) Trophées des Sports 2010	ADOPTÉ
7) Tarif des Structures Multi-Accueil Petite Enfance Les Diablotins – Chapi-Chapo	ADOPTÉ
8) Espace G. Brassens : Tarifs Publics 2010	ADOPTÉ
9) Convention de mise à disposition des locaux : Conseil Régional	ADOPTÉ <u>Germain Madia</u> : ne prend pas part au vote
10) Convention d'aménagement du 30/09/2002 : Avenant n°22	ADOPTÉ
11) Lotissement Communal « Clos des Cèdres » : Demande de défrichement	ADOPTÉ
12) Lotissement du Clos des Cèdres : Convention Gaz Réseau Distribution France (GrDF)	ADOPTÉ <u>Jean-Jacques Morlay</u> : ne prend pas part au vote
13) Instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) Les Vergnes de Moissac	ADOPTÉ
14) Compte-rendu de délégations du Maire	ADOPTÉ
15) Accueil de Loisirs des Bruges : Convention communes de Boisseuil - Eyjeaux	ADOPTÉ
16) Révision PLU : Présentation des orientations du P.A.D.D.	ADOPTÉ

Compte rendu affiché en Mairie le 29/06/2010

Le Maire,

Bernard FOURNIAUD

**Objet : Plan pluriannuel de formation : bilan 2009 – projet 2010**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les obligations des collectivités en terme de mise en œuvre d'un plan de formation, réaffirmées par la loi n° 2007-209 relative à la fonction publique territoriale du 19 février 2007 s'inscrivant dans l'histoire de la décentralisation et de son développement.

**Bilan 2009**

L'année 2009, comme les précédentes, s'est inscrite dans le projet à moyen terme relatif au management des Ressources Humaines.

Conduire une politique d'évolution des connaissances, des compétences des agents s'inscrit dans la durée, d'où le **caractère pluriannuel des plans de formation**, avec comme préoccupation essentielle la **construction d'itinéraires individualisés de formation pour chaque agent**.

Ce bilan – détaillé dans le document joint – fait ressortir les principaux points suivants :

- ❑ mise en conformité avec la réglementation : c'est en ce sens que les formations indispensables telles que CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité) ont été et sont réalisées, de même que l'investissement au niveau des permis des agents,
- ❑ poursuite du perfectionnement en expertise des agents, avec quelques exemples : dématérialisation des actes administratifs, des dossiers retraite, alternative aux produits phytosanitaires, utilisation des plantes vivaces dans le fleurissement annuel, poursuite du cycle « Animateur prévention », maintenance des bâtiments,
- ❑ bureautique avec les améliorations apportées en « finances », en « ressources humaines », en « restauration scolaire », en gestion de la petite enfance.

D'autre part, chaque fois que nécessaire, la collectivité accompagne les agents pour mieux préciser leur **parcours professionnel personnalisé**, lié à leur évolution de carrière, en particulier pour la préparation aux concours ou examens professionnels.

Enfin, la Direction des Ressources Humaines poursuit son travail en matière d'évaluation des investissements réalisés en matière de formation et présente les premiers résultats :

- ❑ des évaluations « à chaud » collectées dès le retour de formation,
- ❑ suite aux échanges avec les prestataires.

L'objectif suivant est la mesure effective et formalisée des effets produits au poste de travail après mise en œuvre des apports reçus en formation.

**Projet 2010**

Dans un contexte global complexe, dans lequel le mode de financement des collectivités locales est encore actuellement peu lisible, en particulier au niveau des mesures visant à remplacer la taxe professionnelle, nous sommes confrontés à une incertitude face à l'avenir : le « Débat des Orientations Budgétaires », lors du Conseil Municipal du 18 février 2010, a été l'occasion de préciser tous ces éléments.

La commune de Feytiat a géré avec sérieux et ambition ses finances, avec une dette totalement maîtrisée puisque nos budgets successifs sont équilibrés.

Néanmoins, dans ce contexte, **le budget de fonctionnement lié à la masse salariale doit être contenu dans son ensemble et pour l'avenir**. En effet, la politique menée actuellement par l'Etat aura des répercussions en matière de dépenses publiques sur notre collectivité, y compris en matière de financement de nos investissements.

Les objectifs globaux de la commune – **améliorer la qualité du service rendu à la population, améliorer l'organisation, améliorer les conditions de travail** – constituent toujours les éléments essentiels de la réussite des projets municipaux, dans cet environnement global complexe et difficile.

Les axes prioritaires « **management des Ressources Humaines** » avec la **volonté de maintenir l'emploi** et « **maîtrise des coûts** » doivent guider notre action au quotidien et se traduire en actes afin de satisfaire les exigences de la population dans le cadre réglementaire de nos attributions et politique des décisions arrêtées.

Dans ce contexte difficile, l'effort budgétaire pour le Plan pluriannuel de Formation 2010 est reconduit à hauteur de 30.000€ pour les seuls coûts pédagogiques, confirmant encore une fois la volonté des élus d'accompagner ce processus de changement.

Le plan de formation – bilan 2009 / projet 2010 – atteste que les engagements se poursuivent, dans le cadre des évolutions réglementaires.

Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble des acteurs de la collectivité – encadrement, agents, élus – conjuguent leurs efforts pour **développer la responsabilisation et le professionnalisme au sein de chaque service**, pour au final **améliorer le potentiel global de compétences des agents de la commune**.

Le plan de formation – bilan 2009 / projet 2010 a été présenté le 16 juin 2010 au Comité Technique Paritaire : avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le document annexé à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance du document, de l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique Paritaire du 16 juin 2010, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable :
  - pour le bilan du plan pluriannuel de formation année 2009,
  - pour le projet de plan pluriannuel de formation 2010 ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

## **Objet : Rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2009**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que selon la législation en vigueur (loi du 84-53 du 26 janvier 1984, décret 97-443 du 25 avril 1997, décret n° 2005-1259 du 7 octobre 2005, arrêté du 29 janvier 2010), il y a lieu :

- d'établir et présenter tous les 2 ans un « Rapport sur l'état de la collectivité »,
- de le présenter au Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 16 juin 2010 : avis favorable à l'unanimité.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, de l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique Paritaire du 16 juin 2010, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter, pour l'année 2009, le « Rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2009 »,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

## **OBJET : Modification de la grille des emplois**

Monsieur Bernard FOURNIAUD, Maire de la commune, indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier la grille des emplois, en particulier suite à la délibération du 6 mai 2010 concernant des propositions relatives aux évolutions de personnels contractuels communaux :

### **1) Au regard des besoins du service : Transformation d'un poste suite à avancement de grade / emploi statutaire**

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

Services Entretien des Locaux et Restauration Scolaire

- 1 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet est transformé en un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (EMA06)

### **2) Au regard des besoins du service : Création de postes / emplois statutaires :**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

Services Entretien des Locaux et Restauration Scolaire

- 1 poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 32h20/35<sup>ème</sup> (EMA 12)
- 1 poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (RES 13)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la grille des emplois selon les propositions ci-dessus exposées,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Objet : Nominations à différentes commissions**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Christine FERNANDEZ reçue et acceptée le 27 mai 2010.

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur Bernard MARIAUX a accepté le même jour le poste de conseiller municipal.

Il a fait part de son souhait d'intégrer certaines commissions.

Madame Martine LEPETIT a également fait part de son souhait d'intégrer la commission écoles -Jeunesse.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de nommer à compter du 18 juin 2010

Monsieur Bernard MARIAUX comme membre :

- de la Commission d'Etudes Monde Associatif
- de la Commission d'Etudes Urbanisme, Travaux en régie, Bâtiment, Voirie Agglomération, Sécurité
- Madame Isabelle Faure comme membre de la Commission d'Etudes Urbanisme, Travaux en régie, Bâtiment, Voirie Agglomération Limoges Métropole, Sécurité
- Madame LEPETIT comme membre de la Commission d'Etudes Ecoles Jeunesse
- Mme Simone LACOUTURIERE comme membre de la Commission d'Etudes Monde Associatif

## Objet : Cheminement le long de la Valoine : Adoption du plan de financement

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du Conseil Municipal tous les éléments qui ont amené le conseil municipal à solliciter des subventions pour l'aménagement d'un cheminement le long de la Valoine.

Nos partenaires financiers, l'Etat et le Conseil Général, souhaitent connaître le plan de financement de l'ensemble du projet.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses en € H.T.			Recettes en € H.T.		
<u>Phase 1</u>		125 824.00	<u>Phase 1</u>		25 164.80
Travaux préparatoires	7 000.00		Subvention Etat (FNADT)	12 582.40	
Travaux	101 224.00		Subvention Département (10% total HT travaux)	12 582.40	
Mobilier	17 600.00		Autofinancement		100 659.20
<u>Phases 2 et 3</u>		214 155.00	<u>Phases 2 et 3</u>		14 987.20
Travaux préparatoires	14 000.00		Subvention Etat (FNADT)	7 569.60	
Travaux	128 755.00		Subvention Département (Solde subventions proposées)	7 417.60	
Mobilier	71 400.00		Autofinancement		199 167.80
<b>Total</b>		<b>339 979.00</b>	<b>Total</b>		<b>339 979.00</b>

Après avoir pris connaissance du dossier, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord sur le plan de financement de l'ensemble des travaux prévus pour l'aménagement d'un cheminement le long de la Valoine.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.



## **OBJET : TROPHEES DU SPORT 2010**

Monsieur Michel PASSE rappelle aux membres du conseil municipal que comme chaque année, la Commune a souhaité récompenser les associations sportives communales dans le cadre du Trophée des Sports.

Monsieur Michel PASSE présente alors aux membres du Conseil Municipal les résultats élaborés par le jury pour les « Trophées du sport 2010 » qui auront lieu le 18 juin 2010.

Il propose d'octroyer les subventions suivantes, en fonction des résultats et des dossiers présentés par les Clubs.

<b>1er prix</b>	<b>: Foyer Culturel Laïque, section gymnastique</b>	<b>: 600€</b>
<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	<b>: Foyer Culturel Laïque, section jogging</b>	<b>: 500€</b>
<b>3<sup>ème</sup> prix</b>	<b>: Foyer Culturel Laïque, section basket</b>	<b>: 400€</b>
<b>4<sup>ème</sup> prix</b>	<b>: Tennis Club</b>	<b>: 180€</b>
<b>5<sup>ème</sup> prix</b>	<b>: Foyer Culturel Laïque, section badminton</b>	<b>: 150€</b>
<b>6<sup>ème</sup> prix</b>	<b>: LMCR</b>	<b>: 150€</b>

D'autre part il propose d'octroyer une subvention de **200 Euros** à l'USCEP pour l'ensemble des activités menées en faveur des scolaires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- accepte les propositions de Monsieur PASSE.

- donne au Maire toutes les autorisations nécessaires afin de verser l'ensemble de ces subventions aux lauréats.

## **Objet : Tarif des structures multi-accueil Petite Enfance les Diablotins et Chapi-Chapo**

Madame Catherine GOUDOUD rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 6 mai 2010, la commune de Feytiat a décidé de recourir à la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des structures multi-accueil Petite Enfance Les Diablotins et Chapi-Chapo

Un avis de publicité préalable a été adressé, le 7 mai 2010 aux journaux de publication suivants :

- Les Actualités Sociales Hebdomadaires
- B O A M P
- J O U E .
- 
- La commission d'ouverture des plis, créée par délibération de la commune de Feytiat le 06 mai 2010 conformément à l'article L. 1411-5, s'est réunie le 17 juin 2010 pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L.323-1 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Il appartient maintenant à la commune de Feytiat de transmettre aux candidats admis à présenter une offre « un document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations ainsi que, s'il y a lieu, les conditions de tarifications du service rendu à l'utilisateur » (article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La commune de Feytiat après en avoir délibéré :

- Fixe, à compter de l'ouverture de la structure, les tarifs des structures multi-accueil Petite Enfance Les Diablotins, Chapi-Chapo de la manière suivante :

- Pour les enfants de moins de 4 ans : application du barème Prestation de Service Unique (P.S.U.) accueil collectif défini chaque année par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.).

- La même tarification sera appliquée pour les enfants de 4 à 6 ans.

- Pour les familles non ressortissantes CAF ou MSA, il sera fait application du barème prestation de service unique CNAF à 100%.

- Pour les accueils d'urgence, application du barème PSU CNAF accueil collectif.

- Application d'une majoration de 10 % du tarif horaire aux familles domiciliées en dehors du territoire de la commune de Feytiat.

## **OBJET : ESPACE BRASSENS : MODIFICATION TARIFS PUBLICS 2010**

Madame Paulette DORÉ rappelle aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des tarifs publics 2010 pour l'Espace Georges Brassens.

Des demandes de location de Brassens pour 1 ou 2 Heures ont été effectuées par différents organismes et semblent correspondre à un besoin. Le tarif pour 1Heure n'ayant pas été prévu, Madame Paulette DORÉ propose de le fixer à 150€ H.T., soit 179.40€ TTC.à compter du 1<sup>ER</sup> Juillet 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition présentée.

**Objet : Convention de mise à disposition des locaux : Conseil Régional du Limousin**

Monsieur Gilbert ROUSSEAU rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 03 août 2008, la commune de Feytiat et le Conseil Régional ont signé une convention de mise à disposition de locaux (ex CRC) jusqu'au 31 août 2010.

Par courrier en date du 17 mai 2010, le Conseil Régional fait part à la commune de son souhait de prolonger de deux mois cette occupation soit jusqu'au 31 octobre 2010.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilbert ROUSSEAU, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour prolonger jusqu'au 31 octobre 2010 l'occupation de ce local aux mêmes conditions financières.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le Conseil Régional du Limousin

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Monsieur Germain MADIA ne participe pas au vote.**

**Objet : Convention d'aménagement du 30/09/2002 : Avenant n°22**

Monsieur Gilbert ROUSSEAU rappelle aux membres du conseil municipal que le 30 septembre 2002 la commune de Feytiat et la SARL Les Portes de Feytiat ont signé une convention d'aménagement du secteur du Ponteix dont l'échéance est fixée au 29/09/2010

Plusieurs avenants ont prolongé cette convention (soit actuellement jusqu'au 31/06/2010).

Monsieur Gilbert ROUSSEAU expose la demande de prorogation de la convention par la société en date du 7 Juin 2010.

D'un commun accord, les parties se sont rapprochées et ont souhaité proroger cette convention au delà de cette date, soit jusqu'au 29/09/2010.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilbert ROUSSEAU et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature de l'avenant n°22 à la convention du 30 septembre 2002 dont l'objet est la prorogation de ladite convention jusqu'au 29 Septembre 2010.
- d'autoriser M. le Maire à signer avec la SARL Les Portes de Feytiat cet avenant.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

## **Objet : Lotissement communal « Clos des Cèdres » - Demande de défrichement**

Monsieur Jean-Pierre MOREAU expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager du « Clos des Cèdres », les services de la Direction Départementale des Territoires ont demandé le dépôt d'un dossier de défrichement préalable à la délivrance du permis.

Parmi les parcelles concernées par le projet du lotissement « Le Clos des Cèdres », la parcelle BA n°9 était antérieurement boisée.

Monsieur Jean-Pierre MOREAU précise que c'est le fait de désoucher la partie de cette parcelle que le précédent propriétaire avait exploitée lors d'une coupe rase qui engendre la nécessité d'une demande de défrichement.

Monsieur MOREAU sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de défrichement.

Compte tenu des mesures compensatoires prévues à l'article L.311-4 du code Forestier, il propose aux membres du Conseil Municipal de compenser le défrichement de ces 2 988 m<sup>2</sup> par le reboisement d'une partie de la parcelle BA n°171 située entre le lotissement et la ligne Haute Tension (6 179 m<sup>2</sup>).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MOREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de défrichement d'une partie de la parcelle BA n°9 ;
- de donner son accord pour le reboisement d'une partie de la parcelle BA n°171 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater un géomètre pour le calcul des surfaces des zones de défrichement et de reboisement ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Objet : Lotissement du Clos des Cèdres : Convention Gaz Réseau Distribution France (GrDF)**

Monsieur Gaston CHASSAIN informe les membres du conseil municipal que les études de viabilisation du lotissement communal Le Clos des cèdres ont débuté et qu'il est nécessaire de prévoir les conditions de desserte en gaz naturel des parcelles.

A cet effet, GrDF propose à la commune de signer une convention définissant les conditions techniques et financières dans lesquelles les parties conviennent de coopérer.

GrDF prend en charge le financement et la réalisation des travaux en amont et à l'intérieur du lotissement y compris les branchements pour chacun des lots.

La commune s'engage à informer les acquéreurs de lots de la présence du gaz naturel, à communiquer à GrDF leurs coordonnées et à utiliser les outils de communication remis par le distributeur.

La commune réalisera également la surlargeur de la fouille destinée à recevoir la canalisation de gaz.

Après avoir pris connaissance des dispositions de la convention proposée par GrDF et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec GrDF ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.
- **Monsieur Jean-Jacques MORLAY ne participe pas au vote.**

**Objet : Instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) – Les Vergnes de Moissac**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 28 du 17 Mars 2010 ayant le même objet.

Monsieur Gaston CHASSAIN expose que le projet « Les Hauts de FEYTIAT » situé le long de la RD 704A, d'une superficie d'environ 5 ha comprenant diverses parcelles constructibles (AUH2ct), mais insuffisamment desservies en électricité, éclairage public et assainissement, a été modifié.

Afin de réaliser les objectifs d'urbanisation figurant au P.L.U, la Commission Travaux propose de réaliser une extension des réseaux d'eaux usées, d'électricité et d'éclairage public et ce dans les mêmes conditions financières que celles fixées par délibération du 25 juin 2009.

L'instauration d'une participation pour voirie et réseaux (PVR) approuvée par l'assemblée à cette occasion devait permettre de mettre à la charge du promoteur « SCI les Hauts de FEYTIAT » le coût des réseaux au prorata de la superficie de leur terrain par rapport à l'ensemble des terrains ainsi desservis.

Un nouveau projet a été déposé en Mairie le 19 Janvier 2010 et pour lequel l'ensemble des dimensionnements d'extension des réseaux a été redéfini.

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle que lors de l'assemblée du 17 Mars 2010, la PVR décidée le 25 Juin 2009 avait été remplacée par une PVR ayant des calculs de participation en adéquation avec les réseaux nécessaires pour réaliser le nouveau projet.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-1 et L 332-11-2,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> Décembre 2001 instaurant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de FEYTIAT,

Considérant que la commune a décidé d'aménager le secteur des « Vergnes de Moissac » afin d'atteindre les objectifs d'urbanisation du PLU,

Considérant que la largeur de la bande le long de la voie a été fixée à 100 mètres par la commission urbanisme aux motifs du respect d'une part de la morphologie urbaine existante tant en aval du projet sur la commune de Feytiat que face au projet sur la commune du Vigen et d'autre part de la limite de la zone à urbaniser,

Considérant que les terrains situés de l'autre côté de la voie départementale RD 704a sont déjà construits et desservis en électricité et assainissement.

Considérant que l'implantation de nouvelles constructions dans le périmètre délimité par le plan ci-annexé (47 140 m<sup>2</sup> surface constructible AUH2ct) nécessite la réalisation de travaux dont le coût total s'élève à 129 000 € répartis comme suit :

<b>Réseaux</b>	<b>Estimation des coûts réels en Euros</b>
<b>Electricité</b>	34 000.00
<b>Assainissement</b>	55 000.00
<b>Eclairage public</b>	40 000.00
<b>Coût total des réseaux</b>	<b>129 000.00</b>



Considérant que selon le plan ci-annexé, la superficie des terrains situés à moins de 100 mètres de la voie est de 34 881 mètres carrés,

Considérant que les réseaux ainsi créés sont exclusivement destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur les terrains desservis,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'engager la réalisation des travaux dont le coût total estimé s'élève à 129 000 € et correspondant aux dépenses décrites ci-dessus ;
- de fixer à 100 % la part du coût des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers tels que défini dans le tableau de participation par parcelles joint en annexe ;
- de fixer le montant de la participation pour voie nouvelle et réseaux, due par mètre carré de terrain nouvellement desservi à 2.73 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de versement préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol (article L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme) à intervenir avec la SCI Les Hauts de Feytiat ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

## **Objet : Compte rendu de délégation du Maire**

Par délibération en date du 21 mars 2008, le conseil municipal avait délégué au Maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, M. le Maire a pris les décisions suivantes :

- signature le 31 mai 2010 des marchés suivants :

- la Société PGDIS Papeterie Pro pour les lots 1 et 3 du marché de fournitures scolaires, matériels pédagogiques
- la Société SADEL pour le lot 2 du marché livres et manuels scolaires

- signature le 21 mai 2010 d'une décision municipale lançant le marché à procédure adaptée de fournitures de produits et de petits matériels d'entretien

**Objet : Accueil de Loisirs des Bruges : Convention Commune de Boisseuil-Feytiat Eyjeaux**

Madame Catherine GOUDOUD rappelle les différents liens entre la Commune de Boisseuil , Eyjeaux, et celle de Feytiat, concernant le secteur Petite Enfance.

Dans ce cadre, les Communes de Boisseuil et d'Eyjeaux sollicitent l'autorisation pour des familles de Boisseuil et d'Eyjeaux de pouvoir s'inscrire à l'Accueil de Loisirs des Bruges, à partir de l'été 2010 durant la fermeture de leur Accueil de Loisirs au tarif des habitants de la Commune de Feytiat.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine GOUDOUD, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord sur les propositions de Mme GOUDOUD,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec les Communes de Boisseuil,et d'Eyjeaux
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Objet : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 17 décembre 2008 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Selon l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Le PADD, document constitutif du PLU, définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune pour les années à venir, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain, de préserver l'environnement et de favoriser la qualité urbaine et architecturale.

Après l'établissement d'un diagnostic territorial répertoriant une analyse de la situation actuelle de la commune de Feytiat au regard des prévisions socio-économiques, de l'état initial de l'environnement, les orientations générales du PADD doivent être présentées.

Une présentation des grandes lignes du diagnostic territorial et des orientations du PADD de la commune est faite par Madame VILLENEUVE BERGERON, chargée d'études de la révision du PLU.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales présentées par Madame VILLENEUVE BERGERON à l'appui d'une projection commentée pendant une vingtaine de minutes.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.